



Projet social crèche de Saint Vincent de Tyrosse

En lien avec la charte nationale de l'accueil du jeune enfant et le décret n°2021-1131 du 30 aout 2021 Article R.2324-9



Ecrit le 10/01/2024

La commune de St-Vincent de Tyrosse

Géographie

La ville de St-Vincent de Tyrosse se situe dans le département des Landes, en région Nouvelle-Aquitaine. Elle est chef-lieu du canton de St-Vincent-de-Tyrosse, composée de 11 communes. Elle appartient à la Communauté de commune Maremme Adour Côte-Sud.

La superficie de la ville est de 20.98 Km².

Jumelée avec la ville espagnole de Rincon de Soto depuis 1997, la commune est située sur l'ancienne route nationale 10 à égale distance de Bayonne et de Dax. Elle bénéficie de la proximité de l'océan Atlantique et des montagnes Pyrénéennes.



Economie

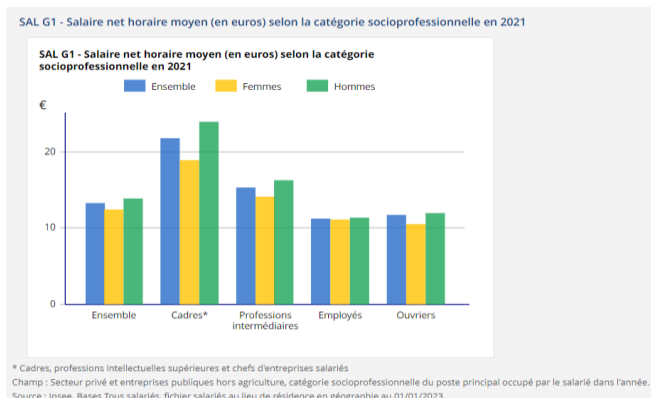
Après la crise, retour au développement économique. St-Vincent de Tyrosse dispose d'un tissu économique diversifié. Forte d'une longue tradition industrielle avec ses usines de chaussures et de traitement du bois, la ville a subi de plein fouet la crise qui a affecté le secteur industriel au début des années 1990.

Victimes de la concurrence des pays aux coûts de main d'œuvre dérisoires, les deux entreprises de fabrication de chaussures, principaux employeurs de la ville, sont contraintes de supprimer près de 400 emplois. C'est toute l'économie du pays Tyrossais qui est sinistrée.

Cet avenir morose s'est éclairé dès le début des années 2000.

La transformation de la ville (réaménagement de l'avenue nationale et du centre-ville) et l'extension de la zone artisanale et industrielle Casablanca lui ont donné un nouvel essor, concrétisé par une croissance démographique importante.

Le secteur tertiaire s'y est fortement développé ces dix dernières années et l'offre commerciale et de service y sont conséquentes et variées.



EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2009		2014		2020			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	2 914	100,0	3 060	100,0	3 328	100,0	53,7	81,7
Agriculture	24	0,8	28	0,9	10	0,3	0,0	50,0
Industrie	442	15,2	352	11,5	323	9,7	30,7	86,5
Construction	220	7,5	256	8,4	262	7,9	8,1	60,7
Commerce, transports, services divers	1 330	45,6	1 334	43,6	1 590	47,8	51,1	78,3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	899	30,8	1 091	35,6	1 143	34,4	74,6	90,2

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2023.

Démographie

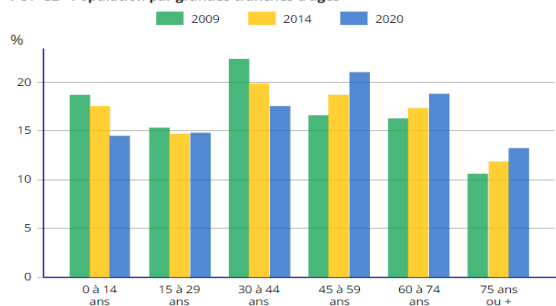
L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis 1793.

À partir de 2006, les populations légales des communes sont publiées annuellement par l'Insee. Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête de recensement portant sur toute la population est réalisée tous les cinq ans, les populations légales des années intermédiaires étant quant à elles estimées par interpolation ou extrapolation.

Pour la commune, le premier recensement exhaustif entrant dans le cadre du nouveau dispositif a été réalisé en 2005. En 2020, la commune compte 7956 habitants, en augmentation de 3.85% par rapport à 2015 (Landes : +4,9 %, France hors Mayotte +1.84 %).

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



rces : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Populations légales au 1^{er} janvier 2021 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024¹

Commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse	
Population municipale	7956
Population comptée à part	245
Population totale	8201

Population	Commune : Saint-Vincent-de-Tyrosse (40284)
Population en 2020	7 798
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2020	371,7
Superficie en 2020, en km ²	21,0
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2014 et 2020, en %	0,2
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2014 et 2020, en %	-0,1
dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2014 et 2020, en %	0,3
Nombre de ménages en 2020	3 801
Sources : Insee, RP2014 et RP2020 exploitations principales en géographie au 01/01/2023	

Une commune dynamique

St-Vincent de Tyrosse est connue pour ses fêtes locales, son arène, ses corridas, mais également son Union Sportive Tyrosse Rugby Côte Sud qui évolue en Fédérale 1.

Il faut également noter la présence d'une équipe d'handball féminin et de nombreuses associations sportives et culturelles, dans des domaines différents : tennis, pétanque, groupe folklorique, bandas, badminton, club informatique, club moto, cinéma, café philosophique...

La ville offre également un service de bibliothèque très agréable.

La présence du conservatoire de musique, d'un lycée, d'un collège, de trois écoles, d'un centre de loisirs, d'un service jeunesse, d'une crèche, montre que la ville de Tyrosse répond pleinement aux besoins des jeunes Tyrossais et de leur famille.

La commune, par le biais du centre communal d'action sociale, gère un EHPAD et un pôle social.

Un grand centre médical (cardiologie, médecins, laboratoire, radiologie, kinésithérapeute...), ainsi qu'un secteur psychiatrique offrent aux habitants de la commune une réelle prise en charge dans le domaine de la santé.

Un centre de PMI et de service social est également actif sur la commune.

L'Espace Enfant de St-Vincent de Tyrosse

L'établissement est situé rue de Mounsempès, en centre-ville à proximité de l'école maternelle et du centre de loisirs de la Souque.

Créée en 1974, la structure est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dont le président est le Maire.

Destinée aux enfants de 10 semaines à 3 ans, elle répond aux besoins d'accueil des familles. 41 enfants peuvent être accueillis simultanément : 41 enfants en accueil régulier et 2 en accueil occasionnel (dit « d'urgence »).

L'équipe travaille en respect du projet social de la Caisse d'Allocation Familiale et du Département des Landes :

- > renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires ;
- > contribuer à la structuration d'une offre adaptée aux besoins des familles ;
- > soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- > favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement en permettant une cohésion sociale sur le territoire.

(Articles L. 214-2 et L. 214-7 du Code de l'action sociale et des familles)



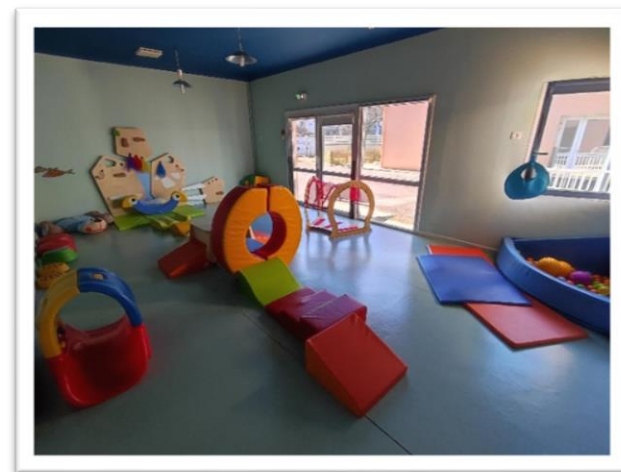
Présentation architecturale

L'Espace Enfant est construit de plain-pied. Il possède :

- 3 lieux de vie pour les enfants : celui des bébés (3 mois – 1 an), des moyens (1 an – 2 ans) et celui des grands (2 ans - 3 ans) ;
- Chacun est composé d'une salle d'éveil avec un espace moteur, d'une salle de repas (sauf chez les bébés, les repas se faisant en face à face avec l'auxiliaire) et d'une salle de sommeil ;
- 1 salle de psychomotricité ;
- 1 salle avec 1 espace bibliothèque ;
- 2 jardins agrémentés d'un bac à sable, d'une structure motrice, d'un cabanon à vélo, ballons... d'un potager et d'un compost ;
- 2 terrasses ;
- 1 espace cuisine, 1 lingerie ;
- 1 réserve à matériel d'hygiène et de cuisine et 1 réserve à matériel éducatif ;
- 1 salle réservée au matériel de ménage ;
- 1 bureau éducatif ;
- 1 salle de repos ;
- 2 vestiaires pour le personnel ainsi qu'une douche et des sanitaires.

Section des bébés KOALAS

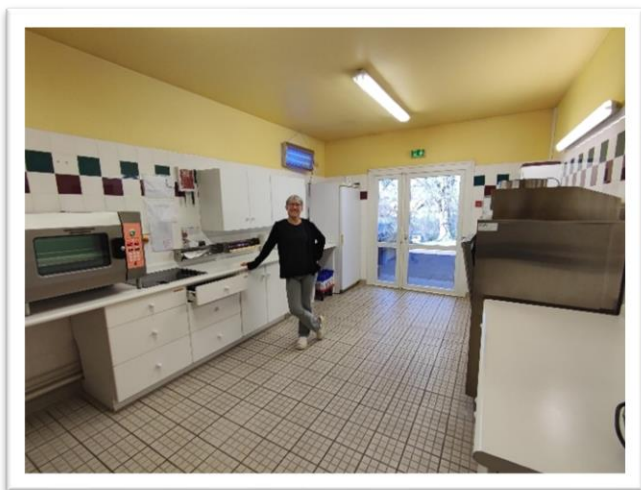
Section des moyens LIONCEAUX



Section des grands OUISTITIS

Salle de motricité

Cuisine



Jardin extérieur



Lien avec les autres institutions

Partenaires éducatifs

Ecole maternelle de La Souque

Une passerelle crèche / école est organisée en fin d'année afin que les enfants se familiarisent avec le lieu, les enseignants et le groupe classe.

Dans l'année, lors de la *Semaine petite enfance*, nous pouvons également avoir un projet partagé qui se déroule à la crèche.

Centre de loisirs

Des temps de partage ont lieu lors de différentes animations : *Semaine de la petite enfance* à la crèche et *Festimômes* au Centre de loisirs selon le projet de chaque année.

Relais Petite Enfance

Lors de la *Semaine petite enfance*, nous accueillons nos collègues assistantes maternelles sur des temps d'animation et de partage. Nous invitons également nos collègues aux séances de cinéma que nous travaillons avec l'association *Cinétyr* de Saint-Vincent-de-Tyrosse en début d'année.

Partenaires médico-sociaux

Protection Maternelle et Infantile

Ce service du Conseil départemental donne son agrément à la structure. Un travail de suivi des enfants et familles en lien avec la puéricultrice de secteur a lieu une fois par trimestre.

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

Une collaboration est établie lors de l'accueil d'enfants à défis sur le plan médico-psychologique.

Direction Sanitaire et Sociale

Assure le contrôle de l'hygiène sanitaire de l'établissement et participe à son agrément.

Partenaires financiers

La Commune de St-Vincent de Tyrosse

Liée par le contrat enfance, la Commune verse des subventions et met à disposition les locaux et le personnel.

Le Centre Communal d'Action Sociale

En tant qu'employeur il donne des orientations de travail, gère le budget général et le personnel de la structure.

La Caisse d'Allocation Familiales

Liée par un Contrat enfance, elle verse des subventions en fonction du taux d'occupation et des orientations de travail. Elle gère la prestation de service unique.

MSA Sud Aquitaine

Elle verse des subventions en fonction des heures réalisées par les familles.

Le Conseil Départemental des Landes

Il verse des subventions et insuffle une certaine politique de la petite enfance.

Partenaire de formation : le CNFPT

Afin de se remettre en question et de progresser dans ses pratiques professionnelles, chaque membre de l'équipe est amené à suivre des formations choisies lors de l'entretien annuel professionnel.

En tant que centre de formation départemental, le CNFPT gère un calendrier de sessions de formations en lien avec le terrain.

Relations avec d'autres professionnels

Cinétyr (association gérant la salle de cinéma)

Bibliothèque municipale

Centre de loisirs, écoles maternelles, Relais Petite Enfance de MACS

Coordinateur accueil inclusion du Département

Démarche en faveur du développement durable

L'établissement utilise des produits d'hygiène et ménagers écologiques et l'établissement pratique le tri sélectif.

Les repas proposés aux enfants respectent une charte favorisant les produits bio et locaux.

Le projet éducatif donne une place à la sensibilisation environnementale (création d'un jardin pédagogique avec compost, installation d'un hôtel à insectes, ateliers pédagogiques avec du matériel recyclé proposés aux enfants...).





Projet d'accueil crèche de Saint Vincent de Tyrosse

En lien avec la charte nationale de l'accueil du jeune enfant et le décret n°2021-1131 du 30 aout 2021 Article R.2324-9

Ecrit le 10/01/2024

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA STRUCTURE

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, sauf samedi, dimanche et jours fériés.

Fermeture pour 2 journées pédagogiques, pont de l'Ascension, 3 semaines au mois d'août, 1 à 2 semaines en hiver selon le calendrier (entre Noël et 1^{er} de l'An). Les dates exactes sont précisées aux parents courant du mois de novembre de l'année en cours.

HORAIRES

Les enfants sont accueillis dès 7h30. Le soir, l'arrivée des parents doit s'effectuer au plus tard à 18h25 afin de favoriser les retrouvailles et les transmissions, la fermeture de la structure ayant lieu à 18h30.

ACCUEIL REGULIER

➤ Accueil régulier 41 places (+ ou - 2), à temps complet ou partiel

Il est défini par :

- La réservation d'heures hebdomadaires
- La signature d'un contrat à durée déterminée dont le paiement est mensuel (cf. facturation)

➤ L'accueil d'urgence ou placement ASE (1 à 2 places)

- doit rester exceptionnel car l'enfant ne connaît pas la structure. L'enfant est accueilli en cas de situations imprévisibles.
- les modalités d'accompagnement de l'enfant seront organisées au cas par cas par la directrice avec la famille.
- cet accueil est facturé selon le principe du tarif planché de la crèche.

➤ Une place par tranche de 20 places est garantie pour les parents qui sont engagés dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle et dont les ressources sont inférieures au montant du RSA.

FREQUENTATION ET DELAIS DE PREVENANCE

L'enfant est accueilli en fonction du contrat établi.

Les parents sont tenus de prévenir en cas d'absence si soucis de santé de l'enfant et par écrit 1 mois avant si l'enfant est absent pour congés ou raisons familiales.

Le nombre de jour de congés où l'enfant sera absent est si possible à préciser lors de la signature du contrat pour l'ensemble de l'année.

CAS PARTICULIERS

➤ Dérogations

Pour l'accueil d'un enfant dont l'âge dépasserait les limites précédemment définies, une dérogation pourra être accordée à titre exceptionnel jusqu'aux 6 ans de l'enfant. Ceci après étude de la situation familiale et accord écrit du médecin de PMI et de monsieur le Maire.

➤ Accueil d'enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique

Ces enfants peuvent être accueillis dans la structure, un projet d'accueil individualisé sera fait en concertation avec les parents, l'équipe, le médecin de la crèche, les professionnels extérieurs, les professionnels du service départemental de la protection maternelle et infantile, chargés du suivi de l'enfant.

➤ Situation exceptionnelle

Si aucune personne ne se présente à la fermeture de la structure pour reprendre l'enfant, les professionnels contacteront les parents et le cas échéant les personnes autorisées à venir chercher ce dernier puis si besoin les autorités compétentes.

L'EQUIPE DE LA STRUCTURE

Article R. 2324-38

LE MEDECIN

Intervient 2 heures trimestrielles.

- Élabore en collaboration avec la référente santé et accueil inclusif les protocoles médicaux.
- Participe à l'intégration et à l'élaboration des projets d'accueils des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique.

La directrice fera appel au médecin de la crèche pour l'élaboration des projets d'accueil d'enfants porteurs de maladie chronique ou de handicap et pour la révision périodique des différents protocoles concernant la santé des enfants accueillis.

LA PSYCHOLOGUE

Intervient 10 heures annuelles, pour une supervision des équipes et un accompagnement des familles.

(Article R. 2324-37)

LA PSYCHOMOTRICIENNE

Intervient 10 heures par trimestre pour des réunions d'équipes afin d'analyser les pratiques et pour des observations d'enfants dans son domaine.

(Article R. 2324-37)

LA DIRECTRICE (référénte santé et accueil inclusif)

Le référent de santé exclusif travaille en collaboration avec les professionnels mentionnés à l'article R. 2324-40, les professionnels du service départemental de la Protection Maternelle et Infantile et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap.

Article R. 2324-39

En tant que service municipal, la crèche est placée sous la responsabilité d'une directrice infirmière, elle-même placée sous l'autorité du président et du directeur du CCAS de St-Vincent de Tyrosse.

Ses missions se déclinent dans les domaines suivants, en collaboration avec la directrice adjointe :

- Elaboration du projet pédagogique en concertation avec l'ensemble du personnel : il devra créer les meilleures conditions pour l'accueil, l'éveil et l'épanouissement des enfants.
- Organisation du travail, encadrement du personnel : dans le cadre de ce projet pédagogique, la directrice et son adjointe organisent le travail des agents suivant les besoins des enfants et les impératifs du service.
- Relation avec les familles : la directrice et son adjointe veillent à ce que les parents soient bien associés à la vie de leur enfant au sein de l'établissement. Elles les reçoivent tout le long de l'accueil à leur demande et sur rendez-vous.
- Responsabilité sanitaire : la directrice prend toutes les précautions nécessaires en ce qui concerne l'usage des médicaments et de la pharmacie en général. Elle signale aux autorités compétentes, tout incident ou accident grave survenu dans les locaux de la crèche.
- Elle participe à la mise en place des protocoles d'urgence, d'hygiène en collaboration avec le médecin de la structure.
- Dans le cadre de dépistage précoce la directrice informe le médecin de ses observations concernant les enfants.
- Elle travaille en collaboration avec les professionnels du service du département de la Protection Maternelle et Infantile et autres acteurs locaux en matière de santé, d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

- **Gestion administrative et financière** : la directrice assure les tâches administratives et de gestion liées à sa fonction. Elle élabore les propositions de budget de la crèche, assure la tenue des registres prévus par les textes.
- **Hygiène** : la directrice est responsable de la bonne tenue des locaux. Elle sensibilise le personnel à l'hygiène en général (soin, entretien des lits, des jeux, nettoyage des biberons, tapis de sol...).
- **Diététique** : la directrice veille au respect de l'équilibre alimentaire des enfants.

La directrice participe à la Commission d'admission.

CONTINUITÉ DE LA FONCTION DE DIRECTION

En cas d'absence de la directrice, la directrice adjointe, éducatrice de jeunes enfants, assure la continuité du bon fonctionnement de la structure.

Article R. 2324-36

L'EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS (adjointe de direction) *Article R. 2324-41*

En plus des missions communes à la directrice

- Impulse en tant que personnel encadrant une dynamique de réflexion dans l'élaboration du projet pédagogique et sa mise en œuvre.
- Propose un environnement adapté aux besoins de l'enfant et à ses potentialités, propice à la découverte, l'expérimentation et à son développement psychomoteur.
- Accompagne les enfants lors des activités avec la participation des auxiliaires.
- Organise en lien avec l'équipe l'aménagement de l'espace de jeu.
- Accueille et encadre les stagiaires.
- Participe au travail d'équipe et aux réunions de parents.
- Dépiste tout trouble qu'un enfant peut présenter par son observation.

L'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

- Participe à l'accueil de l'enfant et de ses parents dès la période d'adaptation puis au quotidien.
- Assure la responsabilité d'un groupe d'enfants, met en place des ateliers divers en collaboration avec l'éducatrice.

- Prend soin de chacun des enfants qui lui est confié de façon individualisée en étant attentif à la sécurité physique et affective, ainsi qu'au confort de l'enfant : prépare les biberons, réalise les changes, accompagne les enfants sur les temps de repas et d'endormissement dans un environnement sécurisé.
- Peut donner les médicaments si l'ordonnance a été visée par l'infirmière directrice.
- Participe aux réunions d'équipe et à la réflexion sur le projet éducatif.
- Accueille et encadre les stagiaires.

L'AGENT SOCIAL : TITULAIRE DU CAP d'accompagnant éducatif petite enfance

- Participe à l'accueil des parents et de l'enfant dès la période d'adaptation puis au quotidien.
- Seconde les auxiliaires de puériculture dans leurs missions. Prend soin de chacun des enfants qui lui est confié de façon individualisée en étant attentif à la sécurité physique et affective, ainsi qu'au confort de l'enfant : prépare les biberons, réalise les changes, accompagne les enfants sur les temps de repas et d'endormissement dans un environnement sécurisé.
- Participe à l'entretien de l'environnement de l'enfant.
- Participe aux réunions d'équipe et à la réflexion sur le projet éducatif.
- Accueille et encadre les stagiaires.

L'AGENT DE CUISINE ET LINGERIE

- Réceptionne les repas fournis par le Pôle culinaire (MACS).
- Prépare et organise les chariots repas correspondant à chaque groupe d'enfants, ainsi que les goûters.

- A en charge la gestion des stocks des produits d'hygiène et leur distribution auprès des équipes.
- Est chargée de l'entretien de la cuisine, du linge quotidien et du ménage des espaces réservés au personnel, ainsi que de l'entretien des jouets.
- Accueille et encadre les stagiaires.

LES AGENTS D'ENTRETIEN

Ils assurent l'hygiène des sols par le nettoyage tous les soirs.

COMPETENCES MOBILISEES DANS LE CADRE DE LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

Dans le cadre des entretiens d'évaluations annuels, il est demandé aux agents d'établir un projet de formation pour l'année à venir. Celui-ci donne lieu à un travail en collaboration avec la responsable des ressources humaines de la commune, afin d'établir le plan de formation annuel.

Chaque agent, dans la mesure du possible, obtiendra une formation par an.

Une des deux journées pédagogiques de la structure est consacrée à nourrir et enrichir les compétences professionnelles de l'ensemble de l'équipe sur un sujet choisi en amont et traité par un intervenant extérieur (la mise en place du langage de l'enfant, l'alimentation de l'enfant, les gestes de premiers secours, le concept de motricité libre, l'évolution des neurosciences, ...).

Référentiel des valeurs professionnelles de l'équipe de la crèche de St-Vincent de Tyrosse.

(Validé en journée pédagogique du 31/07/2023)

Ce référentiel permet d'harmoniser les pratiques professionnelles. Le but est de construire un projet d'établissement en «pensant ensemble » qui prend en compte les personnalités, les idées, les compétences de chacun afin de mutualiser dans une dynamique positive.

Penser et agir ensemble sont les mots clés qui doivent guider un tel référentiel. Celui-ci concerne autant les parents que les professionnels qui entre eux sont appelés à établir des passerelles induisant une réelle complémentarité tout en veillant au respect de la juste place de chacun.

Nos missions fondamentales dans le service public que nous représentons.

Les missions de l'équipe de la crèche de Tyrosse vont bien au-delà de l'aide aux parents pour articuler les impératifs de leur vie professionnelle et ceux de leurs responsabilités familiales et sociales.

La crèche de Tyrosse accueille des jeunes enfants dans un lieu de vie où le bien être de chaque enfant et le bien vivre ensemble sont favorisés par une continuité et une cohérence de repères, dans un environnement sécurisant, ludique, bienveillant, bien traitant et serein.

L'équipe assure un accueil personnalisé de l'enfant et de ses parents qui prend en compte leur diversité et leur différence (sociale, culturelle, culturelle...). Elle concourt à promouvoir l'égalité des chances et l'égalité entre filles et garçons.

L'équipe développe une pratique d'accueil qui favorise chez le tout petit enfant les expériences positives, la confiance en soi et en autrui, le sentiment d'être important et d'appartenir à un groupe.

L'équipe est un ensemble de professionnels unis autour d'un projet d'établissement, dans le respect mutuel de chacun et pour une organisation commune.